# CONDITIONS PARTICULIÈRES BPIFRANCE RELATIVES AUX PROJETS DÉPOSÉS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « FRANCE 2030 – Rebond Industriel »

Le dispositif Rebond Industriel (FRANCE 2030) cible le soutien de projets d'investissements industriels (en subventions et avances récupérables), engagés dans des territoires impactés par des fermetures ou restructurations de sites industriels, prioritairement du secteur automobile. Ces territoires sont sélectionnés via un Appel à Manifestation d'Intérêt piloté par la Banque des Territoires.

Dans le cadre de FRANCE 2030, l'Etat met ainsi en place un fonds de 90M€ d'aides en faveur des entreprises implantées dans les territoires sélectionnés.

DEMARCHES SIMPLIFIEES (<u>https://www.demarches-simplifiees.fr</u>) sur laquelle les candidats renseignent le formulaire de demande d'aide spécifique au dispositif.

Les présentes conditions particulières, désignées ci-après CONDITIONS PARTICULIERES, sont spécifiques au dispositif Rebond Industriel et complètent les conditions générales d'utilisation de la plateforme DEMARCHES SIMPLIFIEES.

Les présentes CONDITIONS PARTICULIERES sont accessibles via le site : https://rebond-industriel.bpifrance.fr

- 1. Le candidat, ci-après désigné le Candidat, en cochant la case « Acceptation des conditions particulières Bpifrance » dans le formulaire de demande d'aide, reconnaît, en son nom et, le cas échéant, au nom de l'organisme qu'il représente :
  - avoir pris connaissance des CONDITIONS PARTICULIERES, et les accepter expressément;
  - les respecter à tout moment et en toutes circonstances à compter de la première utilisation du formulaire de demande d'aide dédié au dispositif Rebond Industriel;
  - avoir pleinement conscience de ses obligations et des responsabilités qui en découlent.

Ainsi, le Candidat accepte expressément les conditions de collecte et de traitement des Données à caractère personnel telles que définies à l'article 6 LEXIQUE au sein du site dédié au dispositif Rebond Industriel

Les CONDITIONS PARTICULIERES prennent alors effet immédiatement sans préjudice d'éventuelles obligations contractuelles complémentaires.

Le Candidat reconnaît qu'en n'acceptant pas les CONDITIONS PARTICULIERES, il renonce à bénéficier du dispositif « Rebond Industriel ».

L'acte de dépôt d'une demande via le formulaire ne préjuge en rien de la décision qui sera arrêtée ultérieurement à l'issue de la complète instruction et de la décision prise en revue d'accélération régionale.

# Le Candidat de manière générale, déclare et garantit :

- avoir la capacité de s'engager ;
- lorsqu'il agit pour le compte d'une Société telle que définie à l'article 6 LEXIQUE, être dûment habilité à représenter et à engager la Société pour le compte de laquelle il agit;
- qu'il respecte l'intégralité des législations et réglementations françaises, européennes et, le cas échéant, internationales;

- qu'il et/ou que la Société qu'il représente, sont à l'origine des Informations telles que définies à l'article 6 LEXIQUE saisies dans le formulaire de demande d'aide, et que celles-ci sont exacts et sincères,
- qu'il dépose des Informations et plus particulièrement des documents juridiques conformes aux originaux ;
- que les Informations provenant de tiers qui peuvent être enregistrées par le Candidat dans la plateforme doivent mentionner expressément leur provenance et respecter les règles de propriété intellectuelle, conformément à l'article 3 PROPRIETE INTELLECTUELLE;
- respecter l'ensemble des Réglementations relatives à la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement des activités Terroristes, Règlementations Anti-corruption et des Réglementations Sanctions telles que définies à l'article 6 LEXIQUE. Dans ce cadre, le Candidat, la Société qu'il représente, les filiales de la Société, et, à sa connaissance, leurs représentants, mandataires sociaux, dirigeants et salariés respectifs (i) ne sont actuellement pas visés par les, ou soumis aux, Réglementations Sanctions, et/ou (ii) ne sont pas engagés dans des activités qui seraient interdites par les Réglementations Sanctions;
- avoir obtenu toutes les informations nécessaires préalablement à l'utilisation du formulaire de demande d'aide ;
- disposer de toutes les compétences nécessaires pour utiliser et accéder au formulaire de demande d'aide ;
- respecter les engagements mentionnés lorsqu'il clique sur les cases à cocher présentes sur le formulaire de demande d'aide.

#### Le Candidat s'engage à :

- agir de façon sincère et loyale dans l'utilisation du formulaire de demande d'aide, et ne pas saisir et/ou mettre d'Informations contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs ;
- à produire, à première demande de Bpifrance, les originaux des Informations et documents déposés via le formulaire de demande d'aide;
- ne pas communiquer ses codes, identifiants et mots de passe ;
- ne pas porter atteinte aux droits de tiers ;
- ne pas diffuser, mettre en œuvre des contenus, messages ou outils contenant des programmes susceptibles de causer des dommages informatiques, de désorganiser le formulaire de demande d'aide, de détourner de son utilisation normale ou de porter atteinte aux systèmes de sécurité du site dédié au dispositif Rebond Industriel;
- s'interdire d'utiliser le formulaire de demande d'aide à d'autres fins que celles prévues par les présentes CONDITIONS PARTICULIERES, notamment en diffusant des contenus contraires aux bonnes mœurs (ex : pornographiques, violents etc) et/ou diffamatoires, discriminatoires ou toutes autres fins préjudiciables ;
- signaler à Bpifrance toute utilisation qui lui semblerait abusive et / ou contraire aux présentes CONDITIONS
   PARTICULIERES. Il est possible de le faire via l'adresse du support par courriel avec accusé de réception à l'adresse électronique suivante : rebond-industriel@bpifrance.fr;
- à informer Bpifrance via l'adresse <u>rebond-industriel@bpifrance.fr</u> de la cessation de sa fonction au sein de la personne morale pour laquelle il utilisait le formulaire de demande d'aide.

#### 2. CONFIDENTIALITE - SECURITE

Bpifrance s'engage à respecter la plus stricte confidentialité des Informations relatives aux Candidats et à leurs Sociétés tant au titre du secret des affaires qu'au titre du secret professionnel tels que définis notamment aux articles L511-33 du Code Monétaire et Financier.

Les demandes et Informations déposées via le formulaire de demande d'aide sont strictement confidentielles.

Pour ce faire, les dispositions suivantes ont été prises :

les Informations sont regroupées dans le formulaire de demande d'aide par demandes. Le Candidat n'a accès qu'aux
 Informations relatives à sa propre demande. Il ne peut, en aucun cas, avoir accès aux demandes et Informations des autres
 Candidats.

les demandes effectuées par les Candidats ne sont traitées que par les salariés dûment habilités des Sociétés du Groupe
 Bpifrance tel que défini à l'article 6 LEXIQUE ainsi que par les représentants de l'Etat et des Régions, conformément au Règlement d'Intervention « FRANCE 2030 – Rebond Industriel ».

# Exceptions à l'obligation de confidentialité :

- le Candidat, en son nom et au nom de la Société qu'il représente, accepte expressément que Bpifrance puisse, dès « la mise en relation » et pendant toute la durée de la relation contractuelle jusqu'à la fin de la période de prescription, communiquer les Informations, y compris les Données à caractère personnel, (i) aux autres Sociétés du Groupe Bpifrance pour l'étude et l'élaboration de tout type de contrats ou d'opérations lorsque cette communication est nécessaire aux opérations en cause, (ii) aux parties prenantes destinataires du résultat de l'instruction réalisée par Bpifrance : préfecture de région et conseil régional, Direction Générale des Entreprises (DGE) et Délégation aux Territoires d'Industrie (DTI), « services économiques de l'Etat en région » (les SEER), ADEME, France Industrie et Banque des Territoires.
- (iii) ou lorsque la communication a été autorisée au préalable par la personne ou la Société dont les Informations pourraient être communiquées à un tiers.
- Bpifrance n'est pas tenue à l'obligation de confidentialité notamment lorsque :
  - les Informations sont tombées dans le domaine public sans fait ou faute de leur part ;
  - la communication des Informations est rendue obligatoire du fait d'une directive, d'une loi ou d'un règlement français ou européen.

Le Candidat et la Société sont informés que Bpifrance peut être amené, conformément aux lois et règlements en vigueur, que ce soit dans le cadre d'une requête judiciaire émanant d'une autorité dûment habilitée ou dans celui de leurs obligations en matière de lutte contre la fraude, contre la corruption et contre le blanchiment des capitaux et le financement des activités terroristes, à fournir à qui de droit toute(s) information(s) utile(s) à l'autorité judiciaire ou administrative concernée.

#### 3. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Candidat et la Société ne peuvent pas utiliser les dénominations Bpifrance, ou mentionnant la dénomination Bpifrance, telles que notamment Bpifrance Financement, les marques, les logos et tous les signes distinctifs associés qui sont, selon le cas, la propriété de Bpifrance ou d'une autre Société du Groupe Bpifrance.

Le formulaire de demande d'aide, sa structure générale, ainsi que les textes, images animées ou non, savoir-faire, dessins, graphismes et tous autres éléments le composant sont la propriété exclusive de Bpifrance Financement ou de ses prestataires.

Les Candidats, en leurs noms et au nom des Sociétés qu'ils représentent, s'engagent à respecter les règles de propriété intellectuelle françaises et internationales et s'engagent notamment à ne pas copier, reproduire, diffuser, modifier, altérer, communiquer ou transmettre, sans autorisation préalable de la personne titulaire des droits de propriété intellectuelle ou industrielle, à titre privé ou professionnel, les marques, logos, l'application, les bases de données, brevets, licences, photos, vidéos, les savoirs faire et tous autres droits de propriété intellectuelle exposés dans le site dédié au dispositif Rebond Industriel.

Le non-respect des obligations visées au présent article constitue une contrefaçon susceptible d'engager la responsabilité civile et pénale du contrefacteur.

# 4. RESPONSABILITE

Le Candidat, en son nom et en celui de la Société qu'il représente, reconnait expressément :

- qu'en cas de non-respect des présentes CONDITIONS PARTICULIERES, la responsabilité de Bpifrance ou de toute autre Société du Groupe Bpifrance ne saurait être engagée;
- qu'en cas de dommages causés par l'utilisation des identifiants et mots de passe par une personne non autorisée, la responsabilité de Bpifrance ou de toute autre société du Groupe Bpifrance ne pourra être engagée;

 qu'il est entièrement responsable des Informations qu'il dépose via le formulaire ainsi que des actions et demandes qu'il formule. Bpifrance ou une autre Société du Groupe Bpifrance ne saurait être tenu pour responsable des conséquences éventuelles d'un manquement ou d'un défaut de diligence du Candidat dans le dépôt des Informations saisies.

Chaque Candidat est, bien entendu, seul responsable de son matériel informatique, de ses données et logiciels ainsi que de la connexion au réseau lui permettant d'avoir accès au formulaire.

Par ailleurs, les Candidats doivent seuls s'assurer de la compatibilité de leurs matériels, logiciels et connexions au service offert.

Bpifrance ne garantit pas que le formulaire soit exempt de bugs ou autres malfaçons, une erreur de programmation ou un incident technique étant toujours possible. De même, Bpifrance ne pourra être tenu pour responsable des éventuelles dégradations de matériel, logiciel ou données (exemple : contamination virale) subies par le Candidat du fait de son utilisation du formulaire

Le Candidat reconnait être parfaitement informé de la possibilité pour Bpifrance de suspendre et/ou de modifier temporairement ou définitivement ce service, à tout moment, en raison de contraintes techniques ou réglementaires ou encore dans tous les cas de violation des présentes CONDITIONS PARTICULIERES.

Compte tenu de cet état de fait reconnu et accepté par le Candidat, Bpifrance ne pourra être tenu pour responsable de l'impossibilité temporaire ou définitive du Candidat d'accéder à tout ou partie du formulaire. L'obligation de fourniture de Bpifrance se limite à une obligation de moyens. Bpifrance ne garantit pas la pérennité ou les performances des services

Le Candidat reconnait utiliser ce service qui lui est offert gratuitement et « en l'état », à ses risques et périls et ce, en parfaite connaissance de cause.

Le Candidat et la Société qu'il représente s'engagent à tenir les Sociétés du Groupe Bpifrance exempts de toute contribution à tous dommages et intérêts, indemnités et frais de toute nature qui pourraient être prononcés à leur encontre à la suite d'un préjudice résultant d'une Information saisie ou d'un manquement par un Candidat aux obligations prévues aux présentes CONDITIONS PARTICULIERES.

Le Candidat et la Société qu'il représente s'engagent à intervenir aux côtés des Sociétés du Groupe Bpifrance et à les tenir indemnes de tout frais, débours ou préjudice en cas de mise en cause de l'une d'entre elles par un autre Candidat et/ou par un tiers pour un fait imputable à un Candidat.

#### 5. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

### **Données collectées et traitées :**

Bpifrance, en tant que responsable de traitement, collecte via le formulaire de demande d'aide, de manière sécurisée, les Données à caractère personnel suivantes : noms, prénoms, données d'identification, adresses postales, téléphones et adresses électroniques, les données de connexion, document d'identité, données relatives à la vie professionnelle, informations d'ordre économique et financier :

- des Candidats qui agissent au nom des Sociétés qui réalisent le dépôt d'une demande d'aide via le formulaire ;
- de toute personne pour lesquelles la collecte de Données à caractère personnel les concernant est nécessaire à l'instruction et la gestion de la demande.

# Finalités des traitements :

Les Données à caractère personnel sont collectées et traitées par Bpifrance, responsable de traitement pour effectuer et gérer les opérations décrites dans le Règlement d'intervention, à savoir :

- (i) aux fins d'exécution des présentes CONDITIONS PARTICULIERES : gestion des demandes d'aide, étude de la demande d'aide, contrôle des critères d'éligibilité, accès des Candidats au formulaire de demande d'aide, vérification du formulaire et des pièces demandées , détection et gestion des fraudes, et gestion des contentieux,
- (ii) aux fins de la poursuite des intérêts légitimes de Bpifrance afin de gérer et de développer ses relations avec sa clientèle : gestion de la relation entre Bpifrance et ses clients ou clients potentiels, animation et prospection commerciale, connaissance et satisfaction clients, gestion des réclamations et contentieux, établissement de reportings et statistiques,
- (iii) aux fins du respect des obligations légales auxquelles Bpifrance est soumis : connaissance client (KYC), évaluations et détection des risques, prévention de la fraude, lutte contre la corruption, lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme .

#### Communication des Données à caractère personnel :

Les Données à caractère personnel peuvent être également communiquées aux mêmes fins :

- aux autres Sociétés du Groupe Bpifrance ;
- à la préfecture de région et au conseil régional, ainsi qu'à la Direction Générale des Entreprises (DGE) et à la Délégation aux
   Territoires d'Industrie (DTI) lors de la communication du résultat de l'instruction réalisée par Bpifrance;
- aux « services économiques de l'Etat en région » (les SEER), mais aussi à l'ADEME, à France Industrie et à la Banque des Territoires.

#### Durée de conservation des données :

Ces données, et de façon plus générale, les Informations relatives aux demandes, d'aide sont conservées pour une durée correspondant aux règles de prescription légales et règlementaires françaises et européennes.

#### Exercice des droits conformément à la réglementation :

Conformément à la réglementation applicable relative à la protection des données à caractère personnel, notamment le Règlement européen 2016/679, dit Règlement général sur la protection des données (RGPD) et les dispositions nationales relatives à l'informatique, aux fichiers et libertés et sous réserve des conditions prévues par cette règlementation pour l'exercice de ces droits, toute personne dont les Données à caractère personnel sont collectées pour le traitement des demandes bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, ainsi que du droit à la portabilité de ses données à caractère personnel. Toute personne dont les données à caractère personnel sont collectées pour le traitement des demandes dispose également du droit de demander la limitation des traitements qui la concerne et de s'opposer à recevoir de la prospection commerciale ou à faire l'objet de profilage lié à la prospection commerciale. Dans certains cas, elle peut pour des raisons tenant à sa situation particulière, s'opposer au traitement de ses données, y compris au profilage. Toute personne dispose également, conformément à la loi Informatique et Libertés, du droit d'organiser le sort de ses Données à caractère personnel post-mortem.

Ces droits peuvent être exercés par l'envoi d'un courrier, soit par la poste à Bpifrance, DCCP, Délégué à la protection des données, au 27-31 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex, soit par email à <u>donnéespersonnelles@bpifrance.fr</u>.

Enfin, toute personne dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), si elle estime qu'il existe une non-conformité à la règlementation relative à la protection des données personnelles.

# 6. LEXIQUE

- « Données à caractère personnel » : « désigne toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale ».
- « Informations » : ce terme regroupe toutes les demandes, informations, documents, données à caractère personnel (y compris des photos), données d'authentification et d'indentification, messages et tout autre contenu déposé par le Candidat soit pour accéder au formulaire de demande d'aide soit pour y déposer sa (ses) demande(s) et les documents associés.

- « Règlement général sur la protection des données (RGPD) » : désigne les règles européennes relatives à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et des règles relatives à la libre circulation des données. Elles protègent les libertés et droits fondamentaux des personnes physiques, et en particulier leur droit à la protection des données à caractère personnel.
- « Réglementations Anti-Corruption » : désigne (i) l'ensemble des dispositions légales et réglementaires françaises relatives à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence, notamment celles contenues au Livre IV, Titre III "Des atteintes à l'autorité de l'Etat" et Titre IV "Des atteintes à la confiance publique" du Code pénal et (ii) les réglementations étrangères relatives à la lutte contre la corruption à portée extraterritoriale, notamment américaine (Foreign Corrupt Practices Act) et britannique (UK Bribery Act) dans la mesure où celles-ci sont applicables.
- « Règlementations relatives à la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement des activités Terroristes » désigne (i) l'ensemble des dispositions légales et réglementaires françaises relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent, notamment celles contenues au Livre III, titre II « Des autres atteintes aux biens » du Code pénal, et relatives à la lutte contre le financement du terrorisme, notamment celles contenues au Livre IV, Titre II « Du Terrorisme » du Code pénal ainsi que celles contenues au Livre V, Titre VI « Obligations relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement des activités terroristes, les loteries, jeux et paris prohibés et l'évasion et la fraude fiscale » du Code monétaire et financier et (ii) les réglementations étrangères relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans la mesure où celles-ci sont applicables.
- « Réglementations Sanctions » : désigne les mesures restrictives adoptées, administrées, imposées ou mises en œuvre par le Conseil de Sécurité des Nations Unies et/ou l'Union Européenne et/ou la République Française au travers de la Direction Générale du Trésor et/ou le gouvernement américain au travers de l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) du Trésor américain et/ou le Bureau of Industry and Security (BIS) du Département du commerce américain et/ou le Royaume-Uni au travers de Her Majesty's Treasury du Ministère des finances britannique et/ou toute autre autorité équivalente prononçant des mesures restrictives, dans la mesure où celles-ci sont applicables. »
- « Société » : toute société effectuant une demande. Le représentant légal de la Société est habilité à agir en son nom sur le formulaire de demande d'aide en tant que Candidat.
- « Société du Groupe Bpifrance » ou « Sociétés du Groupe Bpifrance » : toutes les sociétés contrôlées directement ou indirectement par la société anonyme Bpifrance au capital de 20 847 285 577,04 euros, dont le siège social est situé 27-31 avenue du Général Leclerc, 94700 Maisons-Alfort, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 507 523 678. Toutes ces sociétés sont supervisées soit par l'Autorité de Contrôle Prudentiel de de Résolution soit par l'Autorité des Marchés Financiers.
- « Candidat » ou « Candidats » : Le représentant légal de la Société habilité à agir au nom de cette dernière ayant accès au formulaire de demande d'aide, par l'intermédiaire de son compte-utilisateur notamment en vue de compléter et déposer sa (ses) demande(s)

.